



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20252
28 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 OCTOBRE 1988 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration faite
au sujet de la Corne de l'Afrique par les 12 Etats membres de la Communauté
européenne le 24 octobre 1988.

Je vous saurais gré de faire distribuer le texte de la présente lettre et de
son annexe comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Constantine D. ZEPOS

Annexe

DECLARATION SUR LA CORNE DE L'AFRIQUE FAITE PAR LES 12 ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE A LUXEMBOURG, LE 24 OCTOBRE 1988

[Original : anglais/français]

Les Douze ont suivi de près l'évolution de la situation dans la Corne de l'Afrique. Ils souhaitent voir des conditions de paix, de sécurité, de stabilité et de développement socio-économique prévaloir dans une région importante de l'Afrique et dans laquelle ils ont de longue date des liens et des intérêts. A cet égard, les Douze sont déterminés à poursuivre leur rôle constructif dans cette région.

Ils réitèrent leur conviction que les problèmes de la région ne peuvent être résolus que par des moyens pacifiques et par des règlements politiques négociés, fondés sur le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et sur les autres principes de la Charte des Nations Unies et assurant, là où cela est approprié, le plein exercice de formes effectives et authentiques d'autonomie régionale.

Sur cette base, ils se félicitent de l'accord intervenu le 3 avril 1988 entre l'Ethiopie et la Somalie. Ils ont été encouragés par les progrès accomplis dans ce cadre et appellent les deux pays à poursuivre la recherche d'un règlement des problèmes de frontières qui subsistent.

Ils expriment également leur satisfaction à la suite de l'amélioration des relations entre l'Ethiopie et le Soudan et appellent les parties à prendre d'autres mesures qui pourraient aboutir à une coopération constructive entre les deux pays.

Toutefois, les Douze demeurent préoccupés par la persistance de conflits internes et par les souffrances et les pertes en vies humaines qui en résultent. Ils insistent auprès des gouvernements concernés pour qu'ils prennent de nouvelles mesures afin d'aboutir à un règlement pacifique de ces conflits par un véritable processus de réconciliation nationale. Ils insistent en outre auprès de ces gouvernements pour qu'ils assurent le respect des droits de l'homme dans leur pays. Dans ce contexte, ils se félicitent des récentes libérations de prisonniers politiques en Ethiopie.

La Communauté et ses Etats membres demeurent aussi profondément préoccupés par l'ampleur de la pénurie alimentaire et des souffrances humaines ainsi que par la situation dramatique des réfugiés. Ils ont déjà fourni massivement des aides alimentaires et autres aides d'urgence, en plus de leur contribution considérable à l'aide au développement. Ils continueront sur cette voie dans le but de promouvoir un développement à long terme fondé sur des stratégies économiques adéquates. A cet égard, la Communauté et ses Etats membres attachent de l'importance à la coopération régionale dont l'Igadd est un bon exemple.

Enfin, les Douze réaffirment leur volonté de poursuivre un dialogue actif avec les pays de la région.